

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 4 décembre 2023 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud et Carl Desrosiers.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie maire. Aucune personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

2023-208 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2023-209 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

Il est proposé par Gilles Saint-Pierre, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté avec dispense de lecture.

Correspondance citoyenne : Propriétaires de lots du rang 2 Duquesne

2023-210 Accepter les comptes du mois de novembre 2023

La liste des comptes du mois de novembre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de novembre au montant de 154,657.08\$ et en autorise le paiement, incluant les factures de Matrec 6,611.13\$, Robitaille Équipement inc. 845.07\$, Wilfrid Ouellet et Fils inc. 51.26\$ et celle de Constructions Stéphane Gagnon dès que les travaux seront finalisés.

2023-211 Pénalité - Constructions Stéphane Gagnon

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'annuler la pénalité de 200\$/jour ouvrable décrétée par la résolution 2023-112 qui entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2023, s'élevant à 21,800.00\$ en date du 30 novembre 2023, conditionnellement à ce qu'aucun frais ne soit facturé par Construction Stéphane Gagnon pour la pose et le matériel nécessaire visant à assurer la propriété antidérapante de la rampe d'accès.

2023-212 Frais administratifs - Constructions Stéphane Gagnon

CONSIDÉRANT l'augmentation de la charge administrative engendrée par la prolongation excessive de la durée du chantier pour la réalisation de la rampe d'accès et la marquise de l'entrée Est du Centre communautaire;

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de facturer à Construction Stéphane Gagnon des frais administratifs pour un montant de 500.00\$.

2023-213 Transferts budgétaires et affectations

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires et les affectations selon la liste soumise en date du 4 décembre 2023.

2023-214 Demande de soumissions – diesel

Deux soumissions ont été reçues : Propulse Énergies s.e.c. 1.7496\$ et Gaz-O-Bar Énergie Sonic inc. 1.7822\$, prix à la rampe de chargement du 1^{er} décembre 2023 + marge de profit + taxes.

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de diesel 2024 au plus bas soumissionnaire Propulse Énergies s.e.c.

Dépôt de la liste des personnes engagées en novembre 2023

2023-215 Contrats – employés d'hiver

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer les contrats d'engagement à durée déterminée des employés affectés au déneigement, incluant les employés sur appel.

2023-216 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration PPA-CE 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Donald Dubé, appuyée par France Michaud, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien approuve les dépenses d'un montant de 136,399.64\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Avec dispense de lecture.

2023-217 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration PPA-ES 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Christian Beaulieu, appuyée par Gilles Saint-Pierre, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien approuve les dépenses d'un montant de 26,440.39\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Avec dispense de lecture.

2023-218 Programme d'aide à la voirie locale volet 9 : chemins à double vocation

Attendu que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

Attendu que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Valérien, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

Attendu que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

Attendu que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2023 en cours;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Route Centrale	9,6 km	Bois (forêt publique)	550
Route Centrale	9,6 km	Bois (forêt privée)	410
Route Centrale	9,6 km	Gravier	440

Pour ces motifs, il est proposé par Gilles Saint-Pierre, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionné, et ce, sur une longueur totale de 9,6 km.

Avec dispense de lecture.

2023-219 Soumission – Réparation porte entrepôt à sel – Les soudures DLM

CONSIDÉRANT QUE nos assurances ont approuvé la soumission de Les soudures D.L.M.;

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'accepter cette soumission au montant de 4,717.47\$ plus taxes applicables et d'autoriser les travaux de réparation de la porte de l'entrepôt à sel. Les travaux sont prévus à la mi-janvier par l'entrepreneur.

2023-220 Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale en vitalisation avec les municipalités de Saint-Fabien et de Saint-Eugène

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valérien a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Valérien, Saint-Fabien et de Saint-Eugène désirent présenter un projet de coopération intermunicipale pour une ressource en coordination de loisirs dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien s'engage à participer au projet de Coopération intermunicipale d'une ressource en coordination en loisirs et à assumer une partie des coûts;

- Le conseil accepte que la municipalité de Saint-Fabien soit nommée à titre d'organisme responsable du projet et soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière;

- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Avec dispense de lecture.

2023-221 Autorisation d'achat – remplacement de filet de patinoire, granules, séparateurs de bibliothèque

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser les achats suivants :

- un filet de séparation pour la patinoire au montant de 549.00\$, taxes et expédition en sus;
- 29,440 t de granules;
- séparateurs de rayons de bibliothèque au montant de 527.90\$ taxes incluses, payé à même le budget *Fournitures biblio-fab lab*.

2023-222 Patinoire

CONSIDÉRANT les différentes candidatures reçues, leur disponibilité et le nombre de blocs à combler dans l'horaire de surveillance de la patinoire;

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser l'administration à signer les contrats de service avec les candidats au taux horaire de 18\$/h et à répartir les blocs parmi ceux-ci selon les critères suivants :

- Lundi et mardi soir 18h30 à 20h = Cassandre Bêty-Leclerc
- Mercredi au vendredi soir 18h30 à 20h = Ian Boulangeot
- Lundi au vendredi 15h45 à 17h30 = Stéphane Brière
- Samedi et dimanche 13h00 à 17h00 = selon la disponibilité de chacun

2023-223 Autorisation signature – Contrat de service de 5 ans avec Chubb

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Marie-Paule Cimon, à signer le contrat de services « Inspection, test et maintenance du système incendie » de 5 ans avec Chubb pour le centre communautaire.

Correspondance générale :

2023-224 Appui pour le dépôt au *FRR volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* pour le projet de Mise en œuvre des plan d'action et de mise en commun des municipalités rurales de la MRC de Rimouski-Neigette

CONSIDÉRANT QU'il est d'un intérêt collectif de maintenir et de bonifier le dynamisme, la richesse et la diversité de notre territoire et qu'en ce sens, la pérennité du développement de notre municipalité, dans toutes ses dimensions, est une priorité pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a accompagné les municipalités rurales dans une démarche collaborative afin d'élaborer leur

plan de développement et d'étudier les opportunités de mise en commun en projets de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités rurales ont demandé du soutien dans la réalisation de ces plans d'action et la mise en commun de services;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Valérien et Saint-Fabien désirent y participer;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette accepte d'agir à titre d'organisme responsable et s'engage à réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Michaud, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil appuie la MRC de Rimouski-Neigette pour le dépôt du projet *Mise en œuvre des plans d'action et de mise en commun* dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et que le conseil s'engage à participer au projet.

Que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Avec dispense de lecture.

2023-225 Contrat d'entretien et soutien des applications – PG Solutions

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 6,822.62\$ en janvier 2024 pour le contrat d'entretien et soutien des applications du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 des logiciels financiers de PG Solutions.

Divers :

Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus : 1 déclaration déposée.

2023-226 Calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront à la salle du conseil, 181 route Centrale, le lundi et qui débiteront à 20h :

15 janvier	5 février	4 mars	8 avril
6 mai	3 juin	8 juillet	5 août
9 septembre	7 octobre	4 novembre	2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

2023-227 Vacances à payer, frais de déplacement, cellulaires et fermeture du bureau

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité de fermer le bureau municipal du 22 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement pour les Fêtes et d'autoriser les paiements suivants :

- 500\$ pour déplacements locaux prévus à l'annexe C du manuel des employés et 1 semaine de vacances due à la directrice générale,
- 240\$ (20\$/mois) pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de son travail pour l'année 2023 et 1 semaine de vacances due au directeur des travaux publics,
- 240\$ (20\$/mois) pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de son travail pour l'année 2023 à l'adjointe administrative.

2023-228 Modification de l'annexe C

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications à l'annexe C du manuel des employés et d'en appliquer les dispositions modifiées à partir du 4 décembre 2023.

2023-229 Rémunérations additionnelles

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 60\$ à Gilles St-Pierre pour 2 présences au comité CPE temporaire (toiture entrée Est), un montant de 30\$ chacun à Christian Beaulieu et France Michaud pour 1 rencontre du comité d'embauche pour le poste de déneigeur temporaire de nuit et 20\$ à Donald Dubé pour 1 présence au CA du Centre Communautaire.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h45 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date

Séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 18 décembre 2023 à 19h30.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud, Carl Desrosiers,

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 2 personnes présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2023-230 Adoption du budget 2024

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux charges qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Dubé, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024 soit adopté, le tout réparti comme suit :

REVENUS

Taxes	1 186 497 \$
Paiements tenant lieu de taxes	29 324
Services rendus	179 738
Imposition de droits, amendes et intérêts	30 000
Transferts	406 533
Autres revenus	27 000
TOTAL DES REVENUS	1 859 092 \$

CHARGES

Administration générale	344 870 \$
Sécurité publique	277 410
Transport	629 397
Hygiène du milieu	254 058
Santé et bien-être	1 000
Aménagement, urbanisme et développement	62 552
Loisirs et culture	137 950
Frais de financement	72 960
TOTAL DES CHARGES:	1 780 197 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	155 628
Activités d'investissement	65 000
Subvention efficacité énergétique	(46 800)
Excédent de fonctionnement non-affecté	(45 978)
Excédents de fonctionnement affectés	(35 755)
TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS :	78 895 \$

TOTAL DES CHARGES ET AUTRES ACTIVITÉS : 1 859 092 \$

L'avis public a été donné le 8 décembre 2023.

2023-231 Adoption du programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026

ATTENDU QUE le conseil doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2024 à 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité que le programme triennal d'immobilisations 2024 à 2026 soit adopté, le tout réparti comme suit :

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS :

	Année 2024	Année 2025	Année 2026
Total des dépenses anticipées	65 000 \$	73 000 \$	125 000 \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du programme triennal des immobilisations.

L'avis public a été donné le 8 décembre 2023.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 20h10 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date

19 décembre 2023

Rencontre des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 18 décembre 2023 à 20h15.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud, Carl Desrosiers, tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire.

Les membres du conseil, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation et M. le maire décrète une séance extraordinaire.

Les sujets à discuter :

1. Aide alimentaire
2. Affectation – Excédent accumulé Littératie
3. Patinoire

2023-232 Aide alimentaire

CONSIDÉRANT QU'il y a une hausse des demandes d'aide alimentaire pour les paniers de Noël;

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire *Aide aux devoirs et lecture* présente un excédent cumulé pour l'année 2023;

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 1000\$ provenant du budget *Aide aux devoirs et lecture* à la *Corporation des Loisirs* afin d'offrir une aide alimentaire sous forme de certificats d'épicerie aux familles et citoyens de Saint-Valérien qui sont dans le besoin.

2023-233 Affectation – Excédent accumulé Littératie

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'affecter un montant de 600\$ provenant du poste budgétaire *Aide aux devoirs et lecture* à l'excédent accumulé affecté Littératie.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 20h45 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date